

# **Assemblée Générale de l'AVECin**

## **Mercredi 28 mars 2012 de 14h00 à 16h30**

### **Salle des Pressoirs, 1027 Lonay**

#### **Ordre du jour**

1. Accueil et message de la présidente
2. Message des invités
3. Mise en discussion du procès-verbal ([www.spv-vd.ch](http://www.spv-vd.ch))
4. Mise en discussion du rapport d'activité du comité
5. Rapport de la caissière et des vérificatrices des comptes
6. Réélection au comité
7. Message de la SPV
8. Vers une association du cycle 1
9. Présentation de la résolution
10. Divers

#### **1. Accueil et message de la présidente**

##### **Accueil**

Christian Carrard qui normalement préside l'assemblée est malade.  
Mélanie Leresche le remplace au pied levé. Elle débute en saluant et en remerciant l'assistance et les **invités présents**:

##### **Mesdames:**

Kristel Latapie, membre du comité SVASPRYJAD

Sylvie Pittet Blanchette, secrétaire générale APE Vaud

Michèle Cusinay, responsable de la filière BP à la HEPL

##### **Messieurs:**

Georges Pasquier, Président SER

Jacques Daniélou, Président SPV

Yves Froidevaux, secrétaire général SPV

##### **Se sont excusés:**

##### **Mesdames:**

Elise Millet, Présidente SVASPRYJAD

Alice Conod, Présidente AVMP

Claudine Dutoit, Présidente AVEPS

Catherine Amendola, professeur formatrice HEPL

Christine Croset, professeur formatrice HEPL

**Messieurs:**

Cyril Petitpierre, directeur HEPL

Martial Delacour, président AVEAC

**Les collègues suivantes se sont également excusées:**

Claire Calame

Nathalie Katz Lachavanne

Michèle Anastasi

Marie Baillif

Dominique Jaquet

Brigitte Ann Morgan

**Message de la présidente**

Mesdames et Messieurs les invité/es, bien chers/chères collègues,

Mes plus grands remerciements vont à mon comité. J'apprécie particulièrement le sérieux et l'implication que chacun, chacune met dans son travail pour l'AVECin. J'apprécie la vivacité et même parfois la passion qu'ils/elles mettent dans les discussions de nos séances. J'apprécie leurs personnalités diverses, bavardes, fortes, vivantes. Grâce à eux, notre association est forte, vivante et reconnue.

Mes remerciements vont au président de la SPV, Jacques Daniélou et au secrétaire général, Yves Froidevaux, pour leur immense travail au service de notre école.

Mes remerciements vont à nos invités pour leur présence à notre assemblée d'aujourd'hui et pour l'intérêt qu'ils portent ainsi à notre association et aux préoccupations qui sont les nôtres.

Mes derniers remerciements vont à vous, chers/chères collègues, pour votre présence aujourd'hui, ainsi que pour le travail de toutes celles et ceux qui œuvrent ou ont œuvré comme délégués et/ou ont siégé dans diverses commissions.

Dans mon message de l'année dernière, je vous avais parlé des changements à venir pour notre cycle. Un certain nombre de ces changements dépendaient des votations du mois de septembre 2011 sur une nouvelle Loi scolaire.

Avec davantage de certitudes sur notre avenir, il est utile de faire le point sur le calendrier des nouveautés et de leurs implications directes sur notre cycle.

## Introduction du PER Rentrée 2012

Une séance sectorielle concernant le 1<sup>er</sup> cycle a eu lieu le 14 décembre dernier. Cette séance, organisée par la direction pédagogique, avait pour but de donner un certain nombre de directives et d'informations sur l'introduction du PER et des MER. Deux représentants de chaque établissement y ont assisté et étaient chargés de vous retransmettre les informations données. Les rapports de ces séances sectorielles se sont fait de manières très diverses selon les établissements, allant d'une brève information de 10mn en début ou en fin de conférence des maîtres, à un travail approfondi d'une journée pédagogique entière.

Au cas où vous n'auriez eu qu'un aperçu succinct de cette séance, allez sur Educanet2, dans la partie Institution Etat de Vaud, dans le groupe DGEO PER.

C'est à cet endroit que vous trouverez aussi des documents et des informations produits par les groupes de référence de la DGEO. Ces groupes sont principalement chargés d'accompagner l'implantation du PER. Ils sont constitués par domaines. Vous trouverez les documents créés par le groupe de référence « CIN » dans le Groupe PER et dans les groupes des différents domaines.

## Nouveaux moyens d'enseignement Rentrée 2012

- Des albums pour DIRE-ECRIRE-LIRE avec un classeur de séquences didactiques. Ce moyen d'enseignement est tout à fait dans la même ligne que « Que d'histoires » utilisé dans la 2<sup>ème</sup> partie du cycle1.
- Un Guide théorique pour l'enseignant DIRE-ECRIRE-LIRE est destiné aux 4 années du cycle 1. Le tout est d'ores et déjà disponibles à la CADEV.
- Un Guide de l'enseignement Géographie-Histoire-Sciences 1-2H est imprimé ce mois-ci, il sera disponible à la CADEV pour la rentrée. La suite pour la 2<sup>ème</sup> partie du cycle, en continuité, sera éditée en 2014.

## Entrée en vigueur d'Harmos et Entrée en vigueur de la LEO Rentrée 2013

Début de l'école enfantine obligatoire

Changement de l'âge d'entrée à l'école enfantine, période transitoire

Appartenance à un 1<sup>er</sup> cycle Harmos de 4 ans

A propos de notre appartenance au premier cycle primaire, suite au sondage sur l'organisation de la SPV et afin d'aller de l'avant, nous vous proposerons de vous prononcer sur le principe d'une extension de notre association.

### **Art. 53 Maîtrise de classe**

<sup>1</sup> De la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> année, aux conditions de décharges fixées par le règlement, le directeur désigne un enseignant à qui il attribue la maîtrise de classe.

<sup>4</sup>Le titulaire de la maîtrise de classe est responsable du suivi des élèves, de

*l'administration et de la vie de la classe. Il assure notamment la coordination entre les enseignants ainsi que l'information des parents.*

Les modalités d'attribution de cette période de décharge doivent encore être discutées.

Pour les enseignantes qui travaillent à mi-temps, nous souhaitons que les possibilités d'attribution de la période de décharge pour maîtrise de classe soient des plus ouvertes, afin que la charge de la maîtrise de classe puisse continuer à être partagée.

### **Art. 57 Age d'admission à l'école**

<sup>1</sup> *L'élève commence sa scolarité obligatoire à l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet*

<sup>2</sup> *Le département fixe les conditions auxquelles peuvent être accordées des dérogations d'âge.*

### **Art. 147 Dispositions transitoires**

*b) Dispositions concernant l'âge d'admission à l'école*

<sup>1</sup> *Au cours des deux années qui suivent l'entrée en vigueur de la présente loi, sur demande écrite des parents, l'admission à l'école des enfants nés entre le 1er juin et le 30 septembre peut être retardée ou avancée d'une année.*

Cette disposition transitoire, qui n'apparaissait pas dans l'avant-projet de Loi et sur laquelle nous n'avons pas pu nous prononcer, nous paraît peu compréhensible. Elle permet à des élèves de commencer l'école, de manière anticipée, alors qu'ils n'auront pas encore 4 ans. Ce qui n'était pas possible auparavant et ne sera pas possible après la période transitoire. Cette possibilité offerte durant deux ans semble préjudiciable au parcours de ces élèves. Nous avons transmis notre inquiétude à la Direction pédagogique.

### **Art. 70 Organisation du temps d'enseignement**

<sup>1</sup> *Le conseil de direction répartit les périodes hebdomadaires d'enseignement sur tous les jours ouvrables, le mercredi après-midi et le samedi tout le jour étant exclus.*

<sup>2</sup> *Les heures de début et de fin de matinée et d'après-midi sont fixés d'entente avec les autorités communales, dans les limites fixées par le règlement d'application et après consultation du conseil d'établissement.*

<sup>3</sup> *Le conseil de direction groupe les périodes afin d'éviter des interruptions au cours d'une demi-journée. Il veille à ce que les horaires des élèves du primaire soient harmonisés.*

<sup>4</sup> *Le département peut accorder des dérogations.*

### **Art. 71 Grilles horaires**

<sup>1</sup> *Le département fixe les grilles horaires des degrés primaire et secondaire. Celles-ci indiquent le temps qui doit être consacré aux domaines ou aux disciplines du plan d'études.*

<sup>2</sup> *L'apprentissage de la langue française orale et écrite et celui des mathématiques sont prioritaires par le temps dévolu à ces disciplines dans la grille horaire. Par ailleurs, le français fait l'objet d'une attention particulière dans toutes les disciplines.*

<sup>3</sup> *Les grilles horaires ont un caractère obligatoire.*

Le comité de l'AVECin était plutôt défavorable à une grille horaire pour l'école enfantine, ou en tous les cas, défavorable à une grille horaire qui ne saurait représenter la réalité du travail fait à l'école enfantine, avec sa part primordiale d'apprentissages fondamentaux qui ne sont pas directement disciplinaires. Grille horaire, il y aura. Toutefois, la DP continue d'encourager un travail interdisciplinaire ou transdisciplinaire et, en principe, des commentaires accompagnant la grille devraient apporter les nuances qui nous sont nécessaires.

### **Art. 80 Groupement des élèves**

<sup>1</sup> *Aux années 1 et 2 du premier cycle primaire, le conseil de direction groupe les élèves dans des classes comprenant deux années successives.*

<sup>2</sup> *Dès la 3<sup>ème</sup> année, le conseil de direction décide ce type de groupement selon les conditions fixées dans le règlement.*

### **Art. 81 Temps scolaire au degré primaire**

<sup>1</sup> *Pour les élèves du premier cycle primaire, le temps hebdomadaire d'enseignement est de :*

*a. 18 périodes en première année ;*

*b. 26 périodes en deuxième année ;*

*c. 28 périodes en troisième et quatrième année. [...]*

<sup>3</sup> *Le département peut autoriser une répartition différente des périodes prévues à l'alinéa 1 lettres a et b, entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année.*

Le comité de l'AVECin pense que 18 périodes pour les élèves de 1<sup>ère</sup> année sont largement suffisantes et qu'il ne faut pas aller au-delà. De plus, il serait regrettable de ne pas permettre aux élèves de deuxième année, qui ont le plus besoin de la continuité du temps sur 5 jours, d'en profiter. Et c'est bien dans les apprentissages formels et disciplinaires du PER que nous aurons besoin de davantage de temps, l'augmentation de périodes par rapport à l'horaire actuel doit donc profiter aussi aux élèves de 2<sup>ème</sup> année. Nous regretterions que les dérogations à cet article soient nombreuses ou même majoritaires, et ceci dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire.

Le nouvel horaire de la classe implique également un changement d'horaire pour l'enseignant, et la bascule vers le statut de généraliste qui est le nôtre, à 28 périodes en classe 9. Le statut actuel de 24 périodes en 9a était, je vous le rappelle, un statut négocié provisoire, jusqu'à l'entrée en vigueur d'Harmos.

Yves Froidevaux vous donnera quelques informations à ce sujet, lors du point 7 de l'ordre du jour.

### **Art. 98 Principes généraux**

<sup>5</sup> *Le département veille à ce que les situations de handicap de l'élève ou autres circonstances analogues fassent l'objet de repérage précoce ou d'évaluation, en application de la législation sur la pédagogie spécialisée.*

Le comité de l'AVECin va être appelé à échanger avec les responsables des PPLS autour de l'idée de repérage précoce. Nous vous tiendrons au courant.

### **Art. 102 Enseignement aux élèves allophones**

<sup>1</sup> Dès leur admission à l'école, les élèves allophones bénéficient selon leurs besoins de mesures visant l'acquisition des bases linguistiques et culturelles utiles à leurs apprentissages scolaires et à leur intégration sociale.

<sup>2</sup> Le conseil de direction décide et met en place des cours intensifs de français, dispensés individuellement ou en groupe.

Dans certains établissements, les cours de CIF ne sont pas attribués aux classes CIN. Avec la nouvelle loi, il est bien spécifié que les élèves bénéficient de mesures dès leur entrée à l'école.

### **Art. 106 Evaluation du travail des élèves**

#### **a) Buts**

<sup>1</sup> L'évaluation vise à :

a. conduire l'enseignement dans le but de permettre à chaque élève d'atteindre les objectifs du plan d'études;

b. guider l'élève dans ses apprentissages;

c. dresser des bilans des connaissances et des compétences acquises, en vue des décisions de promotion dans les niveaux et les voies ou de certification;

d. informer les élèves et leurs parents de la progression des apprentissages.

Lors de la séance sectorielle du 14 décembre, la Direction pédagogique a bien spécifié que l'alinéa c. ne concernerait pas l'école enfantine.

### **Art. 108 c) Conditions de promotion**

<sup>1</sup> Les conditions de promotion d'une année ou d'un cycle à l'autre sont fixées par le règlement.

<sup>2</sup> Au premier cycle primaire, la promotion d'une année à l'autre est automatique.

### **Art. 107 b) Modalités de l'évaluation**

<sup>1</sup> Tout au long de la scolarité obligatoire, le travail des élèves est régulièrement évalué par les enseignants dans toutes les disciplines figurant à la grille horaire. Cette évaluation se réfère aux objectifs d'apprentissage et se fonde sur des critères explicites.

<sup>2</sup> Le département fournit aux enseignants des repères extérieurs à la classe en vue d'harmoniser le niveau de leurs exigences.

<sup>3</sup> Les modalités de l'évaluation peuvent être adaptées pour prendre en compte des facteurs tels qu'une situation de handicap ou d'autres circonstances particulières. Le département en fixe le cadre.

### **Art. 109 d) Communication**

<sup>1</sup> Les élèves, les parents et l'école sont régulièrement informés des résultats de l'évaluation.

<sup>2</sup> Durant toute la scolarité et plus particulièrement en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année, des commentaires sont communiqués à l'élève et à ses parents sur la progression de ses

apprentissages.

<sup>3</sup> L'évaluation de l'acquisition des connaissances et des compétences est communiquée selon les modalités suivantes:

a. de la 3<sup>ème</sup> à la 4<sup>ème</sup> année, des appréciations exprimées en cinq positions : leur signification est précisée par le règlement;

b. dès la 5<sup>ème</sup> année, des notes, allant de 1 à 6, avec demi-points; à la fin de l'année, les notes font l'objet d'une moyenne par discipline établie au demi-point.

<sup>4</sup> L'évaluation en éducation physique fait l'objet d'une communication spécifique.

### **Art. 129 Droits des parents**

<sup>1</sup> Les parents sont régulièrement informés par les directeurs et les enseignants sur la marche de l'école et sur la progression scolaire de leur enfant.

<sup>2</sup> Ils sont entendus avant toute décision importante affectant le parcours scolaire de leur enfant, notamment en cas d'octroi d'appuis, de redoublement ou de réorientation.

<sup>3</sup> Ils sont invités au moins une fois par année par la direction à rencontrer les enseignants de leur enfant lors d'une séance d'information collective.

<sup>4</sup> Ils sont invités par le maître de classe à le contacter s'ils souhaitent un entretien individualisé concernant leur enfant.

<sup>5</sup> Ils sont représentés dans les conseils d'établissement.

<sup>6</sup> Ils sont consultés, directement ou par l'intermédiaire de leurs associations, sur les projets de loi ou de règlement qui les concernent plus particulièrement.

Lors de notre AG 2010, nous avons approuvé une résolution intitulée « Pour une évaluation adaptée au début de la scolarité » qui concernait alors, l'avant-projet de loi scolaire. Lors de l'AG 2011, nous avons ouvert la discussion sur l'évaluation et sa communication aux parents. En cohérence avec cette première résolution et les prises de positions de l'année dernière, nous vous proposons aujourd'hui une nouvelle résolution, en conformité avec les articles de la nouvelle loi scolaire.

Il apparaît que l'évaluation lors des deux premières années de la scolarité doit tenir compte de facteurs particuliers. L'élève doit avoir le temps de comprendre ce que l'école attend de lui, quel type de réponses est attendu. Il doit d'abord établir un rapport au savoir, comprendre les règles implicites et explicites de l'apprentissage à l'école, pour pouvoir ensuite appréhender, petit à petit, la fonction de l'évaluation.

Léo Barblan, Docteur en psychologie et logopédiste, nous dit, dans son rapport sur l'école enfantine : « Evaluer trop tôt les acquis cognitifs ou les apprentissages nouveaux, c'est augmenter les inégalités. »

Je n'oublie pas le souci, évoqué ici l'année dernière, de nos collègues de la deuxième partie du cycle de devoir, en quelque sorte, porter l'entier de l'évaluation du cycle. Une étude faite par le CNRS montre que les éléments prédictifs de réussite scolaire à l'âge de nos élèves existent mais sont fort peu nombreux. Autrement dit, les évaluations que nous pouvons faire au cours des deux premières années du cycle ne sont, non seulement et évidemment, pas les mêmes que celles qui seront faites en fin de cycle, mais de plus, pour beaucoup, elles ne donnent pas d'indications pertinentes pour la suite de la scolarité. On connaît, par contre, l'effet

néfaste d'un étiquetage négatif précoce.

Cependant, il apparaîtrait pertinent d'instituer des conseils de cycle, comme il existe des conseils de classe, pour apporter les informations nécessaires à la poursuite du cycle.

D'autre part, il existe dans la plupart des établissements des documents qui permettent aux enseignants des degrés suivants de prendre connaissance de ce qui a été entrepris ou proposé pour les élèves en difficulté. Il s'agira de réfléchir à la pertinence de généraliser et unifier ce genre de document.

Il ne s'agit pas, de ne pas évaluer, mais bien de ne pas évaluer trop, mal et trop tôt. Et de communiquer ce qui est réellement utile et de la meilleure manière possible.

L'évaluation avec des élèves non lecteurs, qui sont dans un stade de développement intellectuel dit pré-opératoire, est une évaluation coûteuse en temps, puisqu'elle doit, le plus souvent, se faire individuellement et par observation. Il s'agit donc de choisir de façon pertinente les points à évaluer et de privilégier, évidemment, les temps d'apprentissage.

Alors que le Règlement d'application de la nouvelle loi scolaire va être mis en consultation auprès de différentes instances, dont les associations professionnelles, et avant que le Cadre de l'évaluation, qui suivra ce règlement d'application, ne soit élaboré, nous tenons à rappeler fermement les valeurs essentielles qui fondent notre enseignement à l'école enfantine.

Depuis un certain nombre d'années, les concepts de différenciation de l'enseignement et d'évaluation formative semblent bien compris et appliqués au cycle initial. L'un et l'autre sont fortement liés. L'évaluation formative est une des composantes d'un dispositif de différenciation des interventions et des encadrements pédagogiques (Allal, Cardinet et Perrenoud). Une évaluation somative standardisée se fait au détriment de la différenciation (Meirieu).

L'entrée à l'école des élèves est aussi une nouvelle entrée dans l'école pour les parents d'élèves. Cette nouvelle rencontre avec l'école est, pour certaines familles, un moment délicat. La réussite de la scolarité dépend aussi de l'adhésion des parents à l'école, plus spécialement en ce qui concerne les familles en difficulté. C'est pourquoi, il est particulièrement important de soigner la communication en ce début de parcours scolaire. La rencontre avec les parents, avec la possibilité d'échanges qu'elle permet, semble être la meilleure façon de communiquer sur le travail de l'enfant. Elle permet d'inscrire le travail en cours dans un processus et non dans un jugement définitivement inscrit. La variété dans la communication sous formes de rencontres diverses autour du travail des enfants, plutôt que d'uniques commentaires écrits, est favorable aux familles en difficulté, comme aux familles allophones. Et dans notre canton, il s'agit de prendre les bonnes mesures, afin de ne pas creuser encore davantage les écarts entre élèves.

Une relation constructive avec les familles, une évaluation adaptée au début de la scolarité et une communication sur le travail respectueuse de l'élève doivent y contribuer.



Pour terminer, une citation tirée du livre blanc du SER :

**S'adapter et résister.**

Chargée de développer des valeurs qui sont très souvent contraires aux pratiques dominantes, l'école doit résolument « ramer à contre-courant ». En charge des citoyens en devenir, elle a par ailleurs le devoir de s'adapter à certaines évolutions. Le juste équilibre est à trouver entre adaptation et résistance.

Alors adaptons nous à une nécessaire harmonisation de pratique, à la rigueur d'un plan d'études, à une information aux parents sur l'évolution du travail de l'élève qui doit, sans aucun doute, être plus dirigée et uniformisée, à un échange accru d'informations avec nos collègues de la seconde partie du cycle.

Mais résistons à une logique de fichage, d'évaluation somative sous forme de commentaires écrits, forcément brefs et pauvres.

Agrégé de philosophie, professeur en sciences de l'éducation, Charles Hadji est un spécialiste des questions d'évaluation. De façon assez provocatrice, il a intitulé récemment un article dans le Monde : « L'évaluation des élèves de 5 ans n'a aucun intérêt ». Dans un entretien à propos de l'un de ses livres, il dit aussi « L'évaluation est en danger de devenir une calamité sociale ». Pourtant, comme nous, il n'écarte pas l'utilité de l'évaluation. Comme nous, il souhaite aujourd'hui mettre des garde-fous. Il nous ramène à des exigences éthiques, c'est à dire à la finalité que doit avoir notre enseignement.

Mesdames et Messieurs les invité/es, bien chers/chères collègues, je vous souhaite une bonne assemblée.

**Questions et remarques suite au message de la présidente**

« Combien de coffrets « Dire-Ecrire-Lire » a-t-on le droit de commander par classe ? »

« Un par classe, vu le coût des livres. »

Chantal Vuillamoz : « A Renens, nous avons déjà reçu ce matériel. Il y a un CDrom avec des fiches/jeux à imprimer, découper, plastifier. Il aurait été possible de faire plus simple sans gaspiller ».

Marianne Stauffer : « Est-ce qu'il est prévu une formation ad hoc par rapport à l'utilisation de ce matériel ? » Mireille Brignoli prend note et demandera à la CIIP. D'après elle, les auteurs pensaient à quatre-cinq albums par année. Si on en fait trois, c'est déjà bien. La CIIP parle de deux. La première chose à faire est de lire le livre pour le maître pour s'approprier tout cela.

« Harmos et LEO: rentrée 2013 = début d'école enfantine obligatoire. »

Marina Froidevaux : « Est-ce qu'on peut espérer que les enfants de moins de 4 ans ne reçoivent pas de courrier les informant des possibilités transitoires de dérogation ? »

« Non, nul n'est censé ignorer la loi... »

Sybinus Bombaire : « Que veut dire grille horaire ? »

« On ne sait pas encore à quoi va ressembler la grille horaire définitive. Des commentaires devraient accompagner cette grille pour que l'on puisse continuer à travailler de manière interdisciplinaire. »

« Sur la Côte, les élèves ont un horaire progressif. Les enseignantes sont aussi favorables à l'horaire 20-24. Ca leur paraît moins abrupt pour le passage de la 1<sup>ère</sup> à la 2<sup>ème</sup>. »

## 2. Message des invités

Georges Pasquier signale qu'au niveau international, une semaine a lieu chaque année nommée : « L'éducation pour tous ». Un rapport sorti l'année passée concernant l'importance de l'éducation de la petite enfance a permis d'améliorer et de renforcer la prise en charge scolaire des jeunes enfants. L'importance de l'éducation de la petite enfance est mise en lumière par un rapport « PEPE » (Protection et éducation de la petite enfance) paru l'année dernière. Il promeut la scolarisation des jeunes enfants dans tous les pays !  
[http://www.le-ser.ch/ser/even/12\\_04\\_25\\_sma\\_ept.html](http://www.le-ser.ch/ser/even/12_04_25_sma_ept.html)

Demande faite aux chefs de tous les états d'assurer notamment une formation de haut niveau minimum, égale pour tous les enseignants qui interviennent dans la scolarité obligatoire.

Georges Pasquier demande à notre association d'être active dans cette revendication.

Kristel Latapie, membre de la SVASPRYJAD, prend la parole pour annoncer que la SVASPRYJAD soutient notre résolution.

Sylvie Pittet Blanchette, secrétaire générale de l'APE Vaud, a encore 3 jours officiels de travail. Elle a toujours pensé qu'il était important de savoir ce qui habite, motive, préoccupe les enseignants. Anne-Claire Chaubert est allée expliquer notre vision de l'horaire à l'APE, qui a décidé de nous soutenir. Sylvie Pittet Blanchette se souvient de l'assemblée générale de l'AVECin d'il y a 10 ans. La question était la suivante : « Faut-il rendre le cycle initial obligatoire ? » Dans deux ans on va y arriver... Le CIN est le premier maillon essentiel dans la collaboration école-famille. Parfois ce n'est pas facile avec certaines familles, mais on doit malgré tout composer avec eux et également avec les 95% des autres. Sylvie Pittet Blanchette remercie l'AVECin pour son travail, son investissement et sa bienveillance. C'est ensemble que nous élevons ces enfants et que nous les aidons à continuer à grandir !

### **3. Mise en discussion du procès-verbal ([www.spv-vd.ch](http://www.spv-vd.ch))**

Le procès-verbal 2011 est approuvé par l'assemblée.

### **4. Mise en discussion du rapport d'activité du comité**

Rahel Worrod dit avoir eu le bonheur de vérifier les comptes. Elle a vu la liste de toutes les séances et remercie le comité.

Mélanie Leresche remercie les collègues pour leur soutien et les courriels qui portent aussi le comité.

### **5. Rapport de la caissière et des vérificatrices des comptes**

- Concernant les frais du comité, c'est comme les années précédentes.
- 1800frs ont été dépensés pour le site Internet qui a été réactualisé.
- Frais généraux : contribution à la campagne pour la LEO de l'ordre de 3000.-. Nous avons une perte de l'exercice due à cette contribution.
- Nous avons 11'844.50frs de fortune.
- Budget : perte anticipée de 1350frs.

Claude Probst et Rahel Worrod attestent avoir vérifié les comptes et félicitent la caissière pour son travail.

L'équipe de vérification des comptes se composera comme suit pour l'année prochaine :

Rahel Worrod, rapportrice

Anne Michaud, vérificatrice

Véronique Lienhard, 1ère suppléante

Mélanie Treur, 2<sup>ème</sup> suppléante

### **6. Réélection au comité**

Tous les membres du comité sont réélus par l'assemblée.

### **7. Message de la SPV**

Jacques Daniélou estime avoir - avec l'AVECin au sein de la SPV - une association dynamique. Sa définition du comité est la suivante : expertise, intelligence et engagement. Jacques Daniélou reconnaît qu'imposer une grille horaire au Cin serait totalement absurde. Evaluation: s'il pouvait y avoir un dialogue avec les parents qui s'étendrait sur l'ensemble de la scolarité, cela serait parfait. Il est essentiel de prendre acte du fait que l'action des enseignantes de l'école enfantine s'inscrit désormais dans un cursus différent et des responsabilités partagées. Il faut écouter les maîtresses du primaire qui disent qu'elles auraient besoin d'un document écrit

des enseignantes CIN.

Jacques Daniélou salue le comité pour son implication dans la campagne pour la LEO. L'activité du comité de la SPV sera bientôt consacrée au cahier des charges des enseignants et à la réécriture de la loi sur la caisse de pension.

Jacques Daniélou nous rappelle que le 1<sup>er</sup> avril est un jour d'élection...

Yves Froidevaux nous parle du nouveau statut des enseignantes CIN.

Il compare la LEO avec les demandes qui avaient été faites par l'AVECIN. Les enseignantes CIN auront le même statut que les enseignantes généralistes et la période de décharge pour maîtrise de classe a été obtenue.

Conséquence du nouveau statut : passage de 24 à 28 périodes (27 périodes d'enseignement). Augmentation du temps d'enseignement, du niveau salarial mais le salaire de la période va baisser (même salaire que l'ensemble des généralistes).

Pour des enseignants qui travaillent à 100%, en début de carrière, le salaire va augmenter de 420frs. En fin de carrière, il va augmenter de 600frs.

Pour les temps partiels, il nous présente un tableau avec différents exemples.

A la demande de la SPV, un groupe de travail est constitué (DGEO, directeur, AVECIN, SPV).

Les missions de ce groupe de travail sont les suivantes :

- Informer les collègues sur la manière dont va se passer la transition;
- Gérer les transitions en respectant les droits des collègues;
- Intégrer la période de décharge pour maîtrise la classe.

« Des permanences pour répondre aux questions vont-elles être organisées ? »

« Ce n'est pas encore décidé ! »

Lucie Lobsiger : « Si on enseigne 27 périodes, qui enseignera la 28<sup>ème</sup> période ? »

« C'est ce qui préoccupe les directions des établissements en ce moment... On pourrait avoir congé un après-midi toutes les deux semaines. C'est justement le travail de ce groupe de travail. C'est très différent d'une personne à l'autre, certaines ont besoin de temps. D'autres préféreraient être payées une période en plus... Il y a des demandes très variées. La SPV se doit d'être cohérente avec ce qu'elle a défendu. Le but est d'avoir une période de décharge pour avoir plus de temps ! »

Marianne Stauffer : « Cette question concerne tout le primaire ! »

Laetitia Miseret : « Si un enseignant veut rester à 24 périodes, est-ce que les directions peuvent refuser de nous mettre en duo pour 4 périodes ? »

« On peut baisser son taux d'activité, mais c'est toujours plus difficile de l'augmenter par la suite. »

Rahel Worrod : « Comment se situe la SPV par rapport à cette période de décharge ? »

« Payer cette période en plus d'un plein temps serait en contradiction avec tout ce qui a été défendu. »

Mélanie Leresche explique que cela va être compliqué mais que des modes

d'organisation seront trouvés par les directeurs d'établissements.

La période de décharge ainsi que l'horaire à 28 périodes entrent en vigueur en 2013.

Yves Froidevaux continue avec un retour sur le questionnaire mené par la SPV. Environ 220 collègues y ont répondu. Le document avec les résultats de l'enquête est disponible sur le site Internet [www.educanet2.ch](http://www.educanet2.ch) - onglet « communauté », groupe « Société pédagogique vaudoise ».



## 8. Vers une association du cycle 1

Le comité de l'AVECin trouve intéressant de fonctionner en association du cycle 1. Si notre AG et l'assemblée de l'AVMP acceptent une association du 1er cycle, nous allons préparer cette année cette fusion. Avec une correction des statuts qui sera présentée l'année prochaine, et l'élection d'un nouveau comité.

Mélanie Treur : « Nous avons un comité très actif, solidaire et soudé. Peut-on imaginer que le comité reste pareil en « absorbant » des nouvelles personnes ? »  
« Si une nouvelle association se crée, des nouvelles personnes vont porter leur candidature. Certaines personnes de l'actuel comité souhaitent rester, d'autres souhaitent partir. »

Jacques Daniélou : « Le Comité Cantonal de la SPV voit d'un oeil favorable cette orientation. L'AVMP est devenu quelque chose de peu explicite... Il n'y a qu'un article des statuts de l'AVECin à changer. Ce terme d'absorption n'est pas si faux. L'échange des cultures avec le primaire est important. »

Mélanie Leresche : « L'idée est que cela fonctionne, que cela vive. On souhaiterait préserver ce dynamisme et essayer d'entraîner les collègues primaires dans ce mouvement-là. S'il y a des velléités d'engagement, réfléchissez-y. On aura besoin de personnes qui s'engagent ! »

Anne-Claire ajoute qu'on va porter le départ de cette nouvelle association pour qu'elle bénéficie de tout ce qu'on a mis en place jusqu'à maintenant.

Michael Ruch : « Au niveau de la fusion, comment va-t-on continuer à défendre les

particularités de l'école enfantine ? »

« Une bonne partie des choses seront décidées, il y aura moins de choses à défendre, le cadre de l'évaluation sera fait. Il s'agira de propager notre idée de l'école au primaire... »

Yves Froidevaux : « Vous allez gagner 500 membres, votre association sera renforcée au sein de la SPV ! »

Marianne Duti : « Beaucoup de collègues du primaire sont au courant de ce qui se passe au CIN. »

Les personnes qui acceptent d'entrer en matière pour une association de cycle 1 lèvent leur carton jaune de vote. Il n'y a qu'une abstention! L'assemblée est favorable à la formation d'une association du cycle 1.

## **9. Présentation de la résolution**

L'évaluation pour les deux premières années d'école fait actuellement débat. La DGEO souhaite uniformiser les pratiques. Nous pensons qu'il faut dire notre opposition à des petites croix dans des grilles ou autres smileys collés de manière hebdomadaire. Mélanie Leresche a lu l'article de Laurent Vité dans l'Éducateur, qui reflète les mêmes inquiétudes que les nôtres, face à une évaluation somative trop précoce. Mélanie nous en lit quelques passages.

Certains enfants ont simplement besoin de temps pour apprendre leur métier d'élève. L'école enfantine est un lieu de transition.

Il est primordial de communiquer avec les parents d'élèves. Et il faudra intensifier les échanges avec nos collègues de 3-4Harmos !

Anne-Claire a reçu par courriel la proposition de supprimer la fin de la phrase de la 3<sup>ème</sup> puce de la résolution. Marie-José Pirat propose également d'enlever le « en temps ».

Isabelle Berney : « Il y a déjà un lien de passage entre 1-2 et 3-4, c'est le dossier d'apprentissage ! Peut-être déjà faire avec ce qui existe ?! »

Lorsque Monique Capt entend parler d'évaluation et de transmission, elle pense qu'une transmission sera nécessaire. Un guide d'entretien, un canevas pourrait être une idée. D'après elle, il y a un travail à faire dans cette transmission avec les parents et les collègues du primaire. Quand on transmet une information, c'est qu'on a pris des informations !

Anne-Claire en a parlé plus tôt dans son message. La recherche nous montre qu'il y a des éléments significatifs à aborder. Le groupe de référence réfléchit sur ces éléments à transmettre. Il faut davantage d'uniformité dans ce qui doit être transmis. Toutefois, c'est bien la forme de transmission des renseignements sur le travail de l'enfant qu'il faut soigner, afin que cela ne soit pas de l'évaluation somative.

Marianne Stauffer : « Il y a beaucoup de recherches qui prouvent que l'évaluation

avec des tout petits ne sert à rien. LEO oui, mais HARMOS aussi ! Quelle est la situation au niveau romand ? Il faudrait se poser la question d'une harmonisation sur le plan inter-cantonal. »

Mireille Brignoli : « Comme avec la grille horaire, des cantons vont aller dans un sens, d'autres dans un autre. Chaque canton a sa loi scolaire et gère son école comme il l'entend. Le groupe de référence travaille dans le but d'harmoniser au niveau cantonal »

« Que souhaitent recevoir nos collègues de 3-4 harmos ? Il faudrait leur demander ! »

Michèle Waeny et sa collègue ont planché sur les moyens de français. Elles ont été impressionnées par les grilles d'évaluation proposées dans le classeur ! Elles ont décidé qu'elles ne les montreraient pas aux parents.

Mélanie rappelle que c'est parti d'une volonté de travailler sur la métacognition avec les enfants.

« Actuellement, les collègues primaires évaluent des compétences et non pas des micros-objectifs. »

La résolution est votée et est acceptée à l'unanimité.

Michèle Cusinay : « L'AVECin avait adressé un courrier à la HEP pour demander un renforcement des modules concernant spécifiquement le CIN. Lors de l'élaboration du nouveau plan d'études BP qui entrera en vigueur l'année prochaine, il en a été tenu compte. La HEP a mis en place un nouveau module de formation pour se consacrer spécifiquement à la gestion de la classe CIN et à l'évaluation au CIN. Le module relatif au développement de l'enfant a été renforcé notamment en ce qui concerne le développement physiologique de l'enfant et les apprentissages psychomoteurs. »

## **10. Divers**

L'assemblée générale de l'année prochaine est fixée au 20 mars 2013.

Recrutement de membres : Mireille nous rappelle de motiver nos collègues qui ne seraient pas membres.

Geneviève Sturm-Jaccard : « L'année prochaine nous aurons un nouvel horaire à Yverdon : on commencera plus tôt et finira plus tard. Pour des raisons de coût des bus et pour s'harmoniser au secondaire. »

Anne-Claire rapporte que des situations similaires existent déjà notamment à Ecublens.

Selon la loi, les enfantines n'ont pas le droit de commencer avant 8h30... Mais de nombreuses dérogations ont malheureusement été accordées. Nous serons attentifs

à ce que la nouvelle loi et son règlement d'application soient appliqués.

Yves Foidevaux : « Cette situation est de pire en pire. Il faut écrire à la SPV pour dénoncer ces faits. L'élaboration du cahier des charges de l'enseignant sera aussi l'occasion de remettre de l'ordre dans ces disparités de charge horaire. »

Rahel Worrod lance un appel contre cette disposition transitoire de 3 ans sur l'entrée des élèves à l'école enfantine. Quand elle a voté oui pour la LEO, elle n'a pas vu ça. « Est-ce qu'on peut faire quelque chose contre ça ? On ne peut pas retenir cette information contre les parents ? »

Jacques Daniélou : « C'est un ajout du grand conseil. Maintenant c'est dans la loi, seul le parlement pourrait défaire ceci. »

Monique Capt : « A Lausanne, on reçoit les parents qui aimeraient faire entrer leur enfant à 3 ans, pour leur faire prendre conscience de ce que cela implique pour la suite de la scolarité et essayer de les dissuader. C'est la seule chose que l'on peut faire. »

Mireille Brignoli : « Il ne faut pas se leurrer, c'est moins cher qu'une garderie. »

*L'assemblée générale est levée à 16h30.*

*Lonay, le 28 mars 2012.*

*Shirin Luget, secrétaire*